

Rapport du comité de sélection

M. Rose: L'énergie nucléaire.

M. Lambert: La proposition ou la question pourrait venir de l'un ou l'autre des députés de l'opposition, mais le comité des dépenses agirait comme comité de sélection, et contrôlerait aussi les budgets proposés par les sous-comités. L'un des plus gros problèmes qu'ont dû affronter les Orateurs Lamoureux et Jerome était celui des dépenses excessives des comités et groupes de travail qui décidaient de voyager, de publier des rapports et de tenir des audiences publiques. Les budgets ont grossi démesurément. L'orateur se penchait sur le problème mais seulement après coup, après ce qui explique que les dépenses de la Chambre des communes sont montées en flèche. Par conséquent, lorsqu'une proposition serait avancée par des députés, un comité de sélection, le comité de direction du comité des dépenses, consulterait la présidence sur son budget et sur toute autre question. En outre, on réglerait le nombre des députés pouvant s'absenter d'une séance de comité, et je vois que le whip du gouvernement approuve très judicieusement cette mesure. A mes yeux, monsieur le Président, ce serait là un changement très utile à apporter au régime des comités.

Nous avons une question très précise à régler. La composition sera-t-elle de six, trois et un, ou de six, quatre et un? A mon avis, le gouvernement a tort d'insister sur dix membres au minimum, de façon à conserver la haute main. Ce n'est pas conforme à l'esprit qui anime la Chambre. Les députés d'en face devraient savoir qu'un jour ou l'autre ils se retrouveront de ce côté-ci; la répartition des sièges à la Chambre n'est pas gravée dans la pierre. Ils pourraient, surtout les plus nouveaux d'entre eux, tirer profit de l'expérience britannique: le parti au pouvoir fait mieux de respecter le Règlement, car il peut lui en cuire le jour où il se retrouve dans l'opposition. Les partis doivent s'accommoder du Règlement. Voilà pourquoi, au nom de la réforme parlementaire, j'exhorte vivement les députés à accepter cette proposition d'amendement.

M. le vice-président: Les députés ont-ils des questions à poser? Dans le cas contraire, je donnerais la parole au député de St. Catharines (M. Reid).

M. Joe Reid (St. Catharines): Pour faire écho en quelque sorte aux propos du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), monsieur le Président, je tiens à signaler que c'est de l'esprit de la réforme parlementaire que nous devrions nous soucier. C'est dans cet esprit qu'au début de la journée, même si les avis peuvent différer quant à l'interprétation à donner à notre nouveau Règlement, madame le Président a déclaré que c'est dans l'intérêt de la justice qu'elle préférerait réfléchir avant de statuer sur l'objet de la réforme parlementaire.

Le Parlement et les parlementaires ont mauvaise réputation. Ils n'ont plus le respect ni la confiance des Canadiens. Aux yeux des médias, nous avons perdu toute crédibilité. Voilà pourquoi nous devons procéder à cette réforme. A l'instar de madame le Président, j'estime que nous devons garder présents à l'esprit l'objet de cette réforme que les Canadiens en général ont favorablement accueillie lorsqu'ils ont appris que la Chambre procédait enfin à cette réforme tant attendue. Quand cette

réforme a été annoncée, on a dit qu'elle rendrait notre assemblée démocratique plus équitable et plus efficace. L'objectif était de protéger les droits des députés, non seulement des ministériels mais également des députés d'opposition.

● (1540)

Il y avait consensus sur un point: les travaux du Parlement pourraient être mieux organisés et plus productifs. Nous nous sommes mis à l'œuvre pour chercher des moyens de permettre aux simples députés de participer davantage à l'élaboration des lois et aux travaux de la Chambre. On comptait instaurer un plus grand nombre de votes libres à l'intention des simples députés.

Je crois que le grand public n'est pas conscient de l'inefficacité du système des comités depuis des années. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker), le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) et d'autres se sont penchés sur la question générale de la réforme parlementaire, mais d'autres députés ont examiné en particulier le système des comités afin de donner l'occasion à chacun de contribuer d'avantage à améliorer la productivité de la Chambre.

Chacun d'entre nous a été élu démocratiquement pour représenter une certaine partie de la population du Canada. C'est le simple député qui est la pierre angulaire du système parlementaire. Il est dans les meilleurs intérêts du pays d'attirer à la Chambre des communes des personnalités de la plus grande envergure possible. Il s'ensuit que les députés au Parlement devraient avoir l'occasion de participer pleinement à l'élaboration et à l'étude des textes de loi et d'exercer une influence sensible à cet égard.

Il y avait unanimité sur le fait que les comités étaient inefficaces; c'est le moins que l'on puisse dire. Le volume de travail confié aux divers comités variait considérablement. On y a fait allusion aujourd'hui. Il existait des différences de représentation régionale, et la fréquence des séances et beaucoup d'autres points créaient un manque d'uniformité d'un comité à l'autre.

Quand le troisième rapport du comité permanent a été présenté, la recommandation voulant que les comités permanents soient formés d'au moins dix députés et de 15 députés au maximum n'a pas soulevé beaucoup de commentaires. Cette formule devait servir de norme pour permettre au comité de sélection de fixer le nombre de parlementaires qui seraient appelés à siéger aux différents comités.

Je n'ai guère prisé que le député de Hamilton Mountain (M. Deans), qui fait partie du comité de sélection, parle de modifier la formule de façon que les comités se composent de neuf à 17 membres. Pourquoi ne l'avoir pas fait plus tôt et, cela étant, pourquoi le NPD ne propose-t-il pas dès maintenant un amendement en vue de corriger l'injustice de cette formule, celle qui de toute évidence a été retenue dans le rapport du comité de sélection et qui, comme le faisait remarquer le député de Hamilton-Mountain, compromettra la représentation du parti progressiste conservateur?